

ASSEMBLÉE NATIONALE13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. Blanc**ARTICLE 64**

Après l’alinéa 10, insérer l’alinéa suivant :

« 4° *bis* À la dernière phrase du deuxième alinéa de l’article 695-37, les mots : « celui-ci a été appréhendé » sont remplacés par les mots : « la personne recherchée a été appréhendée ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.